DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN
Dossier suivi par Françoise Prêt
Tél : 02.38.79.58.17
Mél : urbafoncier@ville-saintjeandelaruelle.fr

Le 23 septembre 2019

Monsieur Olivier CARRE
Président d'Orléans Métropole
5 Place du 6 Juin 1944
45058 ORLEANS Cedex 1

Objet : les Groues – demande d'avis aux communes

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en mairie le 2 août 2019, vous avez bien voulu me transmettre pour avis un dossier comprenant le projet de création de ZAC et l'étude d'impact relatifs au site des Groues, conformément aux articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement.

Les délais impartis pour cette instruction, d'une durée de deux mois initiés en période estivale, et les informations à ce stade encore insuffisantes en matière de circulation et de typologie de l'habitat, ne nous ont pas permis d'apprécier les incidences globales du projet sur l'environnement ni d'inviter les instances communales à se prononcer dans le respect de cette échéance.

L'avis de la ville de Saint Jean de la Ruelle sera donc tacite au 2 octobre prochain. Néanmoins, nous ne manquerons pas de développer ces réflexions tout au long des procédures à venir.

D'ores et déjà, nous tenons à réaffirmer notre demande de voir pris en considération les enjeux propres au territoire communal en matière de circulation et de relation inter-quartier, qui figurent au plan d'aménagement et de développement durable (PADD), au rapport de présentation du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en 2006, et aux études en cours (opérations d'intérêt métropolitain Groues, ANRU les Chaises et tête nord du Pont de l'Europe).

La pacification progressive de la tangentielle en boulevard urbain doit permettre de gagner en qualité d'espace de vie et de l'intégrer au maillage des rues de la ville, ouvrant l'accès de la voie à des usages divers, conciliant trafic routier (notamment la présence de poids lourds) et desserte urbaine, incluant pistes cyclables, larges trottoirs pour les piétons et traitement paysager adapté. La première priorité concerne le tronçon allée du Mistigris/place Paul Bert, avec un réaménagement urbain de cette dernière acté dans le cadre des projets Renault/TRW et tête nord du Pont de l'Europe.

.../...

La création d'un nouvel échange de type urbain avec le futur axe desservant l'éco-quartier des Groues (voie métropolitaine Libération/Pôle 45) s'inscrit dans ce cadre. C'est pourquoi les caractéristiques du futur ouvrage doivent être précisées dans le cadre d'une réflexion globale même si la réalisation du tronçon ouest interviendra à plus long terme ; tronçon qui devrait intégrer un barreau ADELIS pour permettre aux nombreux poids lourds de rejoindre l'autoroute via le parc d'activités Ingré/Saint Jean de la Ruelle.

Dans un premier temps, la couture urbaine entre les Groues et les quartiers ouest en développement de Saint Jean de la Ruelle sera favorisée par la création d'un nouveau franchissement de la tangentielle (passerelle liaisons douces) pour relier le quartier des Chaises (inscrit en site prioritaire ANRU 2) aux nouvelles constructions de la ZAC Alleville Nord.

Restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Conseiller Départemental-Maire,
et par délégation,
l'Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement,

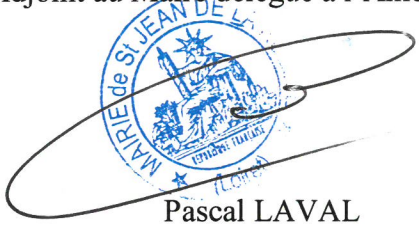

Pascal LAVAL